

**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 79 (1965)

**Heft:** 2-3

**Rubrik:** Internationale Chronik = Chronique internationale

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Internationale Chronik — Chronique internationale

### Centre pour l'Etude de la Sigillographie et de l'Héraldique Médiévales

Le Centre pour l'Etude de la Sigillographie et de l'Héraldique Médiévales, qui a été fondé en 1964, a une existence légale depuis février 1965. Cette association a pour but de regrouper les tenants des deux disciplines, de leur faire connaître les travaux actuels ou inédits, de coordonner leurs recherches, de favoriser l'édition de travaux historiques, artistiques ou juridiques consacrés à l'étude des sceaux et des blasons de l'Occident médiéval.

Au cours des premières réunions, il a été décidé que le Centre allait entreprendre deux œuvres collectives : en sigillographie, l'inventaire des sceaux du dépôt de Versailles, et le dépouillement des dessins de sceaux de Gaignières; en héraldique, la constitution d'un important fichier destiné à être publié : l'Armorial des grands feudataires de l'Europe au Moyen Age.

Plusieurs communications importantes ont déjà été faites; parmi celles-ci « Les blasons et les sceaux des ducs de Bretagne au Moyen Age » et « Héraldique et Sigillographie de la maison de Courtenay » par le baron Hervé Pinoteau; « La valeur des sceaux selon Philippe de Beaumanoir » et « Quelques changements d'armes en Champagne au XIII<sup>e</sup> siècle » par Jean-Bernard de Vaivre, qui a aussi dit quelques mots de l'avancement de ses travaux sur les sceaux de juridiction et de son édition du « Traité du droit et comportement des armes » du célèbre érudit Charles du Cange; Jacques de Lacour, archiviste paléographe a parlé de la réduction du nombre des pièces dans les armes des familles aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et de son armorial d'Auvergne; François-Charles James a bien voulu donner quelques précisions sur l'héraldique de la maison de Montmorency; François-Charles Uginet a fait une communication sur les sceaux ecclésiastiques et en particulier les sceaux des curés de paroisse au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les travaux du Centre vont être dirigés par M. René Gandilhon, archiviste paléographe, docteur ès lettres, auteur de nombreux ouvrages de sigillographie, en particulier de l'inventaire des sceaux du Berry et de la précieuse bibliographie de la sigillographie française, qui a été nommé président à l'unanimité.

Le Centre, qui compte des membres correspondants et adhérents dans toute l'Europe, a son siège à Saint-Cloud (6, avenue Clodoald). Les demandes d'adhésion y doivent

être adressées au secrétaire général Jean-Bernard de Vaivre.

### VIII<sup>e</sup> Congrès international des sciences généalogique et héraldique, Paris 20-25 juin 1966

Conformément à la décision prise par le Bureau permanent des Congrès internationaux de Généalogie et d'Héraldique, le VIII<sup>e</sup> Congrès se tiendra à Paris. Il aura lieu du 20 au 25 juin 1966, à l'Hôtel des Ducs d'Estissac (Maison de la Chimie), 28 bis, rue Saint-Dominique; il sera présidé par M. le Duc de Brissac. Les principaux thèmes prévus seront notamment :

1. *Généalogie*: Valeur des archives familiales. Effets des relations généalogiques dans les dynasties d'affaires. Aspects généalogiques des grands événements historiques. Vers un inventaire des généalogies bourgeoises, artisanales et paysannes.

2. *Héraldique*: Les sources de l'héraldique : armoriaux, sceaux, traités de blason, héraldique des musées, objets d'art, tableaux, tapisseries. Les applications modernes de l'héraldique. Armoiries des communes. Timbres : la couronne murale, autres couronnes (couronnes navales, aviales). L'Héraldique philatélique. L'Héraldique dans la publicité. Questions juridiques : protection des armes familiales, propriété et litiges. Armoiries des corporations. Insignes militaires officiels. Drapeaux, fanions, étendards.

3. *Sigillographie*: Sceaux communaux. Sceaux communs à plusieurs agglomérations à l'origine d'armoiries urbaines modernes. Apposition des sceaux officiels.

4. *Iconographie*: Les blasons dans les portraits de famille.

Nous rappelons que, par une résolution prise à l'unanimité à la séance plénière du VI<sup>e</sup> Congrès (Edimbourg 1962) et rappelée au VII<sup>e</sup> Congrès (La Haye 1964), la question de la légitimité des ordres de chevalerie a été écartée de l'activité des Congrès internationaux des Sciences généalogique et héraldique. Se conformant à cette résolution, le VIII<sup>e</sup> Congrès n'aura donc pas à en discuter. Les questions de droit dynastique et de droit nobiliaire ne seront pas, non plus, à son ordre du jour.

Les frais d'inscription seront de l'ordre de 100 F. pour les congressistes avec réduction pour les membres de leur famille qui les accompagneront.

*J. Meurgey de Tupigny*

Secrétaire général du VIII<sup>e</sup> Congrès  
113, rue de Courcelles PARIS XVII<sup>e</sup>